



repeésentant qui triche sur la date du devis

Par **sornet**, le **26/05/2012** à **22:01**

bonjour

j'ai un représentant en fenêtre qui est venue me faire signé un devis intéressant, suite a cela j'ai 7 jours pour me retourné,
le représentant est venus prendre les mesures le 15/05/2012 et il est revenue le 23/05/2012 faire signé le devis, ce samedi 26/05/2012 je constacte qui me manque deux fenêtres et un volet sur le devis et que le devis date du 15/05/2012.
est ce que avec je doit porter plainte et faire un courrier AR.
pour avoir triché sur la date et manque de produit.
mercie de votre reponce.

Par **janus2fr**, le **27/05/2012** à **09:57**

Bonjour,

Avez-vous contre-signé ce devis ? Si oui, il va être difficile de faire valoir ces "irrégularités", il vous appartenait de vérifier avant de signer.

Par **sornet**, le **27/05/2012** à **12:02**

bonjour

mercie de votre réponse.

j'ai le commercial qu'il vient mardi est ce que si il marque sur mon devis signée avec la bonne date est ce que ce la me fera de poins.